



Commandement avec rappel de clause résolutoire

Par **Laurent Martine**, le **18/02/2017** à **08:15**

Bonjour,

Je suis gérant depuis 10 mois d'un bar tabac presse loto pmu. J'ai 3 salariées.

J'ai dû effectuer de nombreux travaux à mes frais (canalisations rompues débouchage du réseau commun d'égout de la copro etc etc) J'ai fait effectuer deux constats d'huissier. Je suis en conflit avec mon bailleur qui ne veut effectuer aucun travaux.

Excédé je lui ai indiqué mon raz le bol. Depuis c'est la guerre. Il m'a adressé plusieurs recommandés pour des broutilles (installation d'une petite enseigne etc etc...)

Tous les justificatifs ont été fournis.

J'ai volontairement tardé à payer une facture d'eau énorme faute de justificatifs de sa part .

Cela m'a valu de recevoir un commandement par huissier avec rappel de la clause résolutoire. J'ai réglé la somme tout en réitérant ma demande de justificatifs et en demandant que les travaux nécessaires soient effectués.

Première question : SUIS JE A L'ABRI DE L'EXPULSION ?

De plus son épouse est venue m'indiquer que mon bail commercial qui se termine en juin 2018 ne serait pas renouvelé.

Deuxième question: QUE PUIS JE FAIRE POUR ANTICIPER CELA ?

Merci d'avance pour vos éclairages.

Laurent